

Diminution des heures supplémentaires

Par mag31, le 20/03/2009 à 19:41

Bonjour

mon ami est chauffeur routier et subit depuis quelques mois son employeur qui lui a clairement demandé de démissionner (sans témoin bien évidemment). Mon ami ayant refusé, il le menace de le faire travailler 151h par mois. Dans le secteur du transport il est coutume de travailler beaucoup plus. Le concernant il effectue entre 205 et 210 h par mois depuis 3 ans et tous les mois

Aussi, j'aurai aimé, si cela était possible, savoir si son employeur a réellement le droit d'effectuer cette baisse de travail (sachant que son contrat stipule 151h mensuelles) alors qu'elle est de fait depuis plusieurs années.

Cela représente une perte de revenus (frais de déplacements compris) d'environ 1000€, ce qui le poussera bien évidemment à démissionner comme le souhaite son patron. Je vous remercie pour votre aide.

Cordialement

Par julius, le 21/03/2009 à 16:11

L'employeur est libre de faire faire des heures supp. à qui il l'entend. Cependant, il ne faut pas que la répartition soit inegale sous peine de discrimination.

Par mag31, le 22/03/2009 à 10:47

Bonjour Julius

Merci pour votre intérêt et votre réponse à ma question.

C'est tout à fait ce qu'il me semblait. Sur 40 chauffeurs s'il est le seul à ne plus effectuer d'heures sup on est dans le cadre d'une discrimination, de même pour toutes détériorations des conditions de travail.

Je vous remercie.

Cordialement